

L'agglomération négocie une mutuelle pour ses habitants

06h00 par Céline AUCHER

Grand-Angoulême s'apprête à rejoindre les 128 communes qui s'unissent pour négocier des tarifs plus avantageux. 20.000 personnes, actuellement sans complémentaire, seraient concernées dans l'agglomération.



Marie-Hélène Pierre, vice-présidente de l'agglomération: «On se regroupe pour avoir des tarifs intéressants, le dispositif fera gagner du pouvoir d'achat aux administrés.»
PHOTO/Photo C.A.

Une mutuelle groupée, accessible à ceux qui n'en ont plus, moins chère pour ceux qui en ont déjà ou permettant de bénéficier d'une meilleure couverture au même prix. C'est le dispositif «Ma commune, ma santé» auquel s'apprête à souscrire Grand-Angoulême.

La délibération est prévue le 26 mars. Cible potentielle? Près de 21.200 administrés, 5% des 106.000 habitants de l'agglomération. C'est le pourcentage de la population qui n'a aucune couverture de complémentaire santé selon Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), l'association en passe d'accréditer les communes du Grand-Angoulême qui le souhaitent. Créée l'an dernier, adossée au groupe Sofraco, spécialisé dans le courtage d'assurances, c'est elle qui négocie avec les mutuelles.

Le principe? «On se regroupe pour avoir des tarifs intéressants», dit Marie-Hélène Pierre, vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale à l'agglomération qui porte le projet depuis l'automne dernier. Soit un groupe qui compte déjà plus de 128 communes à l'échelle nationale, de Bayonne, près de 50.000 habitants, à Lostanges, en Corrèze, 129 habitants.

Avec les mêmes avantages pour chacun, quelle que soit la taille de la commune. Et sans sélection médicale. Une mutuelle à laquelle peuvent prétendre notamment les travailleurs indépendants et les retraités, mais aussi tous ceux qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise obligatoire.

«On se situe entre les deux, des tarifs moins intéressants qu'une mutuelle d'entreprise, mais plus intéressants qu'un contrat individuel», précise Joël Février, le référent du réseau Sofraco à Angoulême. Ça va aujourd'hui de 15,74€ par mois pour les moins de 18 ans jusqu'à 111€ pour les plus de 60 ans, selon les options choisies par les administrés, économie, sécurité ou confort. «À prestation équivalente, ça peut aller de quelques euros d'économie pour les plus jeunes jusqu'à 110€ par mois pour une dame âgée de Coutras, notre record à ce jour», glisse Renaud Berezowski, le président d'Actiom.

Bientôt 300 communes?

Des tarifs qui vont encore bouger. Car Actiom renégocie les contrats chaque année et connaît un véritable boom. *«On a plus de mille demandes de rendez-vous via le site internet»*, poursuit Renaud Berezowski, qui pense rassembler quelque 300 communes d'ici la fin 2015.

Une plateforme téléphonique sera d'ailleurs mise en place en avril pour gérer le flux. *«On va peser de plus en plus lourd face aux mutuelles.»* Actiom travaille aujourd'hui avec deux prestataires, Miel Mutuelle et Pavillon Prévoyance, et est en pourparlers avec deux autres structures plus grosses. *«Au début, les mutuelles n'y croyaient pas, on se moquait de nous en parlant de «mutuelle Coluche», rigole Renaud Berezowski. Maintenant, elles tapent à la porte.»*

Une montée en flèche pour cette association créée dans la foulée des élections municipales, à la demande de maires concernés par le nombre de gens ayant renoncé aux soins faute de moyens. Celui de Coutras, à côté de Bordeaux, a été le premier à s'engager sur cette voie.

Pour les habitants du Grand-Angoulême, l'entrée en vigueur ne se fera pas avant le 1er janvier 2016, date de reconduction des contrats d'assurance. Après une phase de souscriptions de septembre à décembre 2015. À charge d'ici là pour les communes, via les centres communaux d'action sociale, de relayer l'information et de repérer également des droits parfois méconnus par les administrés. *«Un dispositif qui fera gagner du pouvoir d'achat aux administrés sans coûter à la collectivité»*, se réjouit Marie-Hélène Pierre.